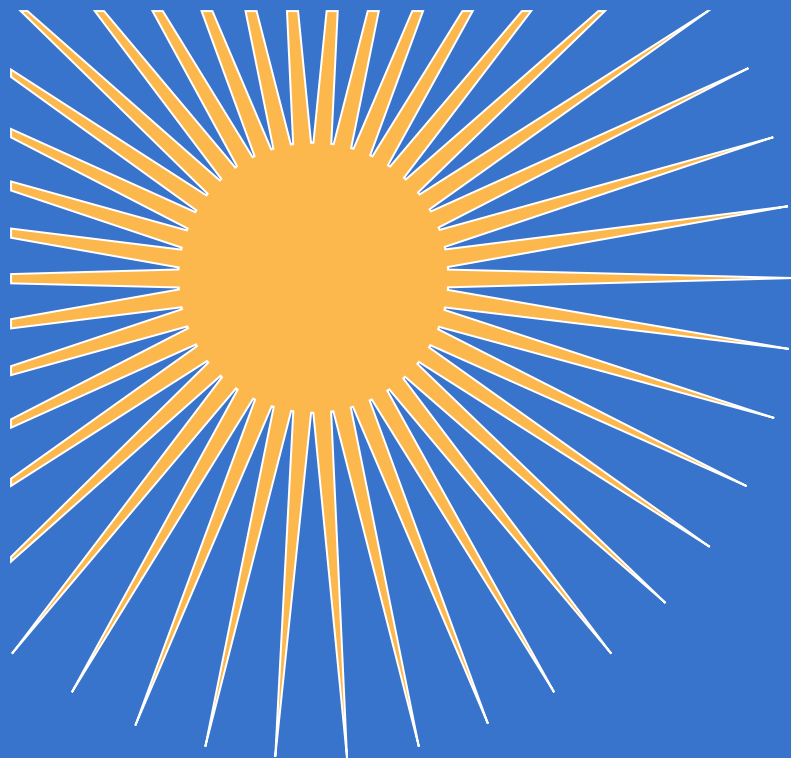


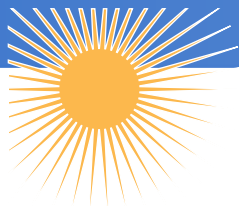


LE NOUVEAU
DÉPART

WWW.PATRICETALON.COM



*Patrice
Talon*



“ Le mandat présidentiel 2016-2021 devra être un mandat de rupture, de transition, de relance économique et de réformes notamment politiques afin d’impulser une nouvelle dynamique dans le pays. ”

Première partie



Réformes Politiques	05
Administration Judiciaire	06
Médias	07
Administration Publique	08
Sécurité et Défense	09
Diplomatie et Coopération Internationale	10

Deuxième partie



Protection Sociale	11
Santé	12
Éducation	14
Environnement et Aménagement du Territoire	22
Sports	26
Art et Culture	27

Troisième partie



Agriculture	28
Artisanat	32
Commerce et Industrie	33
Tourisme	34
Financement du Programme et autres Aménagements Fiscaux	36
Technologies de l’Information et de la Communication	38



Chers compatriotes,

Notre pays va mal sur tous les plans.

Cependant, nous sommes capables de renverser cette tendance et de vaincre la fatalité.

Pris individuellement, les Béninois sont remplis de talents et de dynamisme.

Une équipe de dirigeants bien inspirés et compétents serait donc capable de mettre en œuvre avec succès, un programme de relance rapide de notre développement dans un environnement apaisé de démocratie et de liberté.

C'est fort de cette conviction que je soumets à votre attention, chers compatriotes, les grandes lignes de mon programme pour le quinquennat 2016-2021.

Ce sera **Le Nouveau Départ**. ”

Patrice Talon



RÉTABLIR UN ÉTAT RESPECTUEUX DES PRINCIPES DE LA DÉMOCRATIE

DIAGNOSTIC

À la pratique, on constate que la Constitution du 11 décembre 1990 offre au Président de la République d'importantes possibilités d'excéder ses pouvoirs et de contrôler les autres institutions :

- Le Président de la République exerce désormais un pouvoir « surpuissant » qui lui a permis de dominer toutes les autres institutions, de mettre sous son contrôle exclusif tous les moyens de l'État, d'affaiblir les droits et de discriminer dans l'accomplissement de ses devoirs vis-à-vis des citoyens.
- Le pouvoir exécutif est devenu nuisible en ce qu'il est exposé à toutes les dérives institutionnelles, structurelles et personnelles. Il œuvre exclusivement à son propre maintien et épanouissement, au détriment de la dynamique collective.

Toutes choses ayant compromis la démocratie, la liberté, l'émulation et le développement humain, social et économique de notre pays.

MESURES CLÉS

1. La Cour Constitutionnelle

Modifier la structure de la Cour Constitutionnelle, ainsi que la durée du mandat et le mode de désignation de ses membres, de manière à assurer son indépendance vis-à-vis des institutions dont elle est chargée de contrôler les actes. À cet effet, le Président de la République et le Bureau de l'Assemblée Nationale n'auront plus à désigner les membres de la Cour Constitutionnelle. Ces derniers seront élus par leurs pairs. Ils proviendront :

- Du corps des magistrats
- Du corps des professeurs de droit
- Du corps des avocats
- Du Collège des anciens Présidents de la République
- Du Collège des anciens Présidents de l'Assemblée Nationale

2. La Cour Suprême

Le Président de la Cour Suprême ne sera plus nommé par le Président de la République, mais élu par les membres de la Cour Suprême. La Chambre des Comptes sera retirée de la Cour Suprême et érigée en institution constitutionnelle de la République dénommée Cour des Comptes. Le Président de la Cour des Comptes sera élu par les membres de la Cour des Comptes.

3. La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)

Modifier la composition de la HAAC comme suit :

- Un membre désigné par le Président de la République
- Deux membres désignés par le Bureau de l'Assemblée Nationale
- Six membres désignés par les professionnels des médias

Le Président de la HAAC ne sera plus nommé par le Président de la République, mais élu par ses pairs parmi les professionnels des médias.

RÉTABLIR UN ÉTAT RESPECTUEUX DES PRINCIPES DE LA DÉMOCRATIE

MESURES CLÉS - SUITE

4. Les Partis Politiques

Une loi sera votée pour instaurer dès 2016 une allocation annuelle correspondant à 0.5% minimum des ressources propres de l'État.

Le montant de l'allocation sera réparti entre les partis politiques représentatifs au prorata de leur poids électoral pondéré par la répartition géographique de ce poids.

5. La Présidence de la République

Instaurer le mandat unique par la suppression de la possibilité de renouvellement du mandat présidentiel. À cette fin, introduire dans les conditions d'éligibilité ce qui suit :

- N'avoir jamais été Président de la République du Bénin à l'exception des intérim assurés par le Président de l'Assemblée Nationale ou le Président de la Cour Constitutionnelle

Interdire tout ce qui concourt au culte de la personnalité du Président de la République, notamment :

- Louanges publiques
- Marches publiques de remerciement et de soutien
- Affichage de l'image du Président dans les lieux publics

Toutes ces mesures permettront de :

Renforcer l'État par le droit en vue de prévenir l'exercice solitaire et nuisible du pouvoir

Construire un véritable équilibre structurel et fonctionnel des institutions qui consolide durablement la démocratie et renforce efficacement les droits des citoyens

Asseoir par l'État de droit les fondations du développement humain, social et économique



PROMOUVOIR UNE JUSTICE INDÉPENDANTE, EFFICACE ET ACCESSIBLE À TOUS

DIAGNOSTIC



- Instrumentalisation de la justice par le pouvoir exécutif
- Manque de célérité dans l'administration de la justice
- Manque de moyens humains, matériels et financiers
- Insuffisance de formation
- Grèves répétées

MESURES CLÉS



1. **Restructurer** le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) de sorte que le pouvoir exécutif n'y joue plus un rôle prépondérant. À cette fin :
 - Le Président de la République ne siègera plus au sein de l'institution
 - Le Président le Cour Suprême exercera les fonctions de Président du CSM
 - L'Inspection Judiciaire sera rattachée au CSM
2. **Accélérer** la mise en œuvre de la carte judiciaire et rendre opérationnelles les Chambres Administratives et des Comptes dans les tribunaux et cours d'appel
3. **Recruter** des magistrats et greffiers en nombre significatif
4. **Renforcer** la formation continue
5. **Accroître** les moyens matériels et financiers
6. **Doter** les tribunaux et cours d'appel de moyens matériels adéquats
7. **Doter** les tribunaux et cours d'appel d'un budget autonome minimum pour leur fonctionnement
8. **Rattacher** fonctionnellement la Police Judiciaire au Ministère de la Justice
9. **Organiser** par une loi et rendre opérationnelle l'aide juridictionnelle
10. **Mettre en place** un pôle financier dans la chaîne pénale en vue de la répression efficace des infractions économiques
11. **Créer** une école dédiée exclusivement à la formation des magistrats

ASSURER LA LIBERTÉ ET L'ACCÈS ÉQUITABLE DE TOUS AUX ORGANES PUBLICS DE PRESSE



DIAGNOSTIC

- Pouvoir exorbitant de l'autorité de régulation (HAAC)
- Politisation de la HAAC et des organes publics de presse
- Restriction de la liberté de presse
- Insuffisance de formation des professionnels des médias
- Insuffisance des infrastructures et équipements pour les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)
- Précarité de la situation financière des organes de presse

MESURES CLÉS

1. **Amender**, dans le cadre des réformes politiques, la loi organique de la HAAC de sorte à y réduire l'influence politique et à limiter son pouvoir exorbitant
2. **Rendre effectif** l'accès équitable de tous aux organes publics de presse
3. **Procéder** à la libéralisation effective des fréquences radio et télévision
4. **Contribuer et veiller** à la mise en œuvre effective des dispositions du Code de l'Information
5. **Mettre en œuvre** un plan d'investissement massif pour les infrastructures TIC
 - Extension du câblage en fibre optique sur tout le territoire béninois
6. **Promouvoir** les structures de formation de qualité à travers le partenariat public-privé
 - Amélioration de la capacité de production de contenu local de qualité
 - Utilisation de nouvelles technologies
 - Numérisation du contenu
7. **Défiscaliser** les activités de presse

REDYNAMISER ET MODERNISER NOTRE ADMINISTRATION PUBLIQUE



DIAGNOSTIC

- Insuffisance de formation
- Manque d'effectifs dans certains corps
- Politisation à outrance
- Absence de contrôle
- Manque de motivation

STRUCTURES
DE CONTRÔLE

- Réformer les structures de contrôle de manière à les rendre indépendantes et plus efficaces
- Les membres de ces structures seront recrutés par appel à candidatures avec un mandat et une rémunération conséquente
- Les procédures d'appel à candidatures pour les hauts fonctionnaires et les membres des structures de contrôle seront conduites par des cabinets indépendants spécialisés et de grande renommée

MESURES CLÉS

1. **Redynamiser** l'administration en éliminant le clientélisme sous toutes ses formes
2. **Pourvoir** les hautes fonctions de l'administration par appel à candidatures avec mandat et une rémunération conséquente
3. **Procéder**, conformément aux textes en vigueur, dans les corps en sous-effectif, aux recrutements nécessaires en mettant l'accent sur la qualité
4. **Accélérer** la modernisation de l'administration publique en ce qui concerne notamment : les procédures, l'informatisation, l'archivage numérique et la dématérialisation
5. **Renforcer** la formation continue
6. **Réformer** les structures de contrôle de manière à les rendre indépendantes et plus efficaces  [Voir détails](#)
7. **Passer** d'une administration d'autorisation à une administration de déclaration

RENFORCER LA PROTECTION DES BIENS ET DES PERSONNES

DIAGNOSTIC

- Insécurité grandissante dans les villes et les campagnes
- Manque d'infrastructures, d'équipements et de formation au niveau des Forces de Sécurité et de Défense
- Politisation et mauvaise utilisation des ressources humaines
- Orientation exclusivement politique des missions des services de renseignement



MESURES CLÉS

Forces de Sécurité – Police et Gendarmerie Nationales

1. **Améliorer** les conditions de travail du personnel de la Police et de la Gendarmerie Nationales
2. **Améliorer** la qualité du recrutement et de la formation
3. **Renforcer** les effectifs, notamment celui de la Gendarmerie, pour couvrir tous les besoins de sécurité, maintien de l'ordre et protection civile dans nos villes et campagnes

Forces de Sécurité – Corps des Pompiers

4. **Développer** le corps des Pompiers pour une meilleure couverture du territoire national (équiper, recruter et former)

Forces de Défense

5. **Privilégier** les missions d'appui à la sécurité, au maintien de l'ordre et à la protection civile dans nos villes et campagnes. À cet effet, il sera mis en œuvre à leur profit un programme spécifique de formation et d'entraînement
6. **Améliorer** le cadre de vie dans les casernes à travers un programme d'investissement dans les infrastructures
7. **Mettre en œuvre** un déploiement efficace des Forces de Défense aux frontières pour une meilleure surveillance du territoire

Services de Renseignement

8. **Restructurer, former et équiper** les services de renseignement de manière à privilégier, en lieu et place du renseignement politique exclusif, les renseignements de surveillance du territoire et d'ordre sécuritaire au service des populations prioritairement

FAIRE DE NOTRE DIPLOMATIE UN VÉRITABLE INSTRUMENT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

DIAGNOSTIC

- Diplomatie inefficace et non-offensive, caractérisée par des nominations exclusivement clientélistes
- Absence de rayonnement international
- Perte totale de crédibilité au plan international et plus particulièrement auprès des partenaires au développement
- Pléthore de représentations diplomatiques et d'effectifs inutilement coûteux



MESURES CLÉS

1. **Identifier** les personnes les plus compétentes quelles que soient leurs couleurs politiques pour assurer les fonctions diplomatiques dans le nouveau contexte de la Diplomatie de Développement
2. **Fermer** les représentations diplomatiques de peu d'intérêt
3. **Rationaliser** l'effectif du personnel des représentations diplomatiques en fonction des besoins réels
4. **Effectuer** les recrutements d'appoint
5. **Améliorer** la qualité des services en assurant au personnel les formations adéquates
6. **Mettre en œuvre** une diplomatie plus efficace envers le Nigeria en vue de permettre le libre échange commercial, conformément aux dispositions des accords communautaires et bilatéraux
7. **Mettre en place** un programme d'incitation de l'investissement au Bénin pour la diaspora basé sur un accord fiscal avec les pays de résidence. Dans ce cadre, l'État béninois prendra partiellement en charge l'incidence fiscale des revenus investis par la diaspora

« Faire de la diplomatie un véritable instrument de rayonnement et de mobilisation des ressources au service du développement. »



PROTÉGER LES PLUS DÉMUNIS ET RÉDUIRE LA PRÉCARITÉ



DIAGNOSTIC

- Insuffisance de protection sociale pour la majorité de la population béninoise, notamment celle des secteurs de l'agriculture, de l'artisanat, du petit commerce et de l'art
- Faible implication des mutuelles de santé et assurances privées en matière de protection sociale
- Politisation et mauvaise gestion de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

MESURES CLÉS

1. **Créer** par département, en partenariat avec les établissements financiers et les compagnies d'assurance, une entité chargée de la mise en œuvre de la politique de l'État en matière d'assurance maladie, de retraite et d'accès au crédit pour les populations des secteurs de l'agriculture, de l'artisanat, du petit commerce et de l'art
2. **Mettre en place** une politique de protection sociale (assurance maladie et retraite) avec cotisations individuelles des concernés complétées par une subvention de l'État
3. **Permettre** l'accès aux crédits
4. **Mettre en place** un système d'identification biométrique
5. **Mettre en place** une fiscalité spécifique incitative à la formalisation des exploitants agricoles, artisans, petits commerçants et artistes
6. **Améliorer** le cadre législatif et réglementaire en matière de protection sociale
7. **Revoir** la gouvernance de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et réorienter l'implication de l'État vers le contrôle de sa gestion

RÉORGANISER NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ POUR UNE COUVERTURE SANITAIRE PLUS EFFICACE

DIAGNOSTIC

La politique nationale de santé telle que définie (vision et objectifs) reste satisfaisante en théorie. Cependant, en dépit des atouts considérables dont dispose le secteur au Bénin pour réussir convenablement sa mission (ancrage sous régional et international, partenariat international fécond et ressources humaines diversifiées), il est en proie à de graves dysfonctionnements qui compromettent son efficacité :

- Mauvaise répartition et gestion calamiteuse des ressources financières et humaines
- Quasi-absence de protocoles normatifs dans les pratiques médicales
- Quasi-absence du contrôle de la qualité des soins fournis aux patients
- Politisation à outrance du secteur
- Insuffisance du plateau technique (équipements) à tous les niveaux de la pyramide sanitaire
- Insuffisance des infrastructures
- Anarchie et absence totale de contrôle dans l'installation et le fonctionnement des structures sanitaires privées
- Quasi-absence d'une politique d'urgence
- Insuffisance de ressources financières et manque de dynamisme dans la mobilisation des partenaires financiers internationaux
- Faible mobilisation des ressources humaines béninoises de la diaspora
- Prolifération des faux médicaments

MESURES CLÉS

1. Entreprendre immédiatement une négociation sociale avec le personnel de santé en vue de satisfaire au mieux les revendications

2. Créer l'Agence Nationale de Gestion de la Médecine Hospitalière

 [Voir détails](#)

3. Créer l'Agence Nationale de Gestion de la Santé Primaire

 [Voir détails](#)

4. Créer l'Agence de Contrôle Qualité des Pratiques de la Santé

 [Voir détails](#)

5. Augmenter les dotations budgétaires effectivement allouées au secteur de la santé

6. Renforcer le plateau technique des formations sanitaires

7. Comblé le déficit en infrastructures

8. Renforcer et diversifier la formation des ressources humaines

9. Développer le dispositif de la médecine d'urgence

10. Prendre des mesures incitatives (administratives, fiscales, etc.) pour favoriser la mobilisation des Béninois de la diaspora

11. Prendre des mesures incitatives (financières, fiscales etc.) pour favoriser l'implémentation par le secteur privé de centres de diagnostic (laboratoire biomédical, imagerie médicale, etc.)

12. Mettre en place dans le cadre de partenariats public-privé :

- Un laboratoire national de recherche de grande renommée en pharmacie pour capitaliser les atouts nationaux de la pharmacopée
- Un centre hospitalo-universitaire de référence internationale

13. Revoir le cadre réglementaire de la distribution des médicaments au Bénin en concertation avec les acteurs ; assurer le contrôle efficace des médicaments commercialisés sur le marché

14. Combattre plus efficacement la distribution des faux médicaments

15. Mettre en place de manière effective un dispositif d'assurance maladie permettant l'accès du plus grand nombre aux soins de santé

16. Mettre en place une stratégie de développement de partenariats et de mobilisation de ressources financières

17. Maintenir la gratuité des soins de santé (paludisme et césarienne pour les femmes enceintes et paludisme pour les enfants de 0 à 5 ans)



AGENCE NATIONALE DE
GESTION DE LA MÉDECINE
HOSPITALIÈRE

Mission

Dans le but d'atteindre les objectifs fixés :

- 1. Planifier**, coordonner et contrôler la mise en œuvre des politiques et programmes
- 2. Définir** les normes et protocoles
- 3. Orienter et suivre** la gestion des ressources humaines et financières :
 - Définir les profils de recrutement
 - Gérer la mutation du personnel
 - Gérer la formation continue
 - Orienter et suivre la gestion des ressources financières

Composition

- 1. Représentants** du Ministère de la Santé
- 2. Représentants** du personnel élus par leurs pairs :
 - Représentants du personnel exerçant dans le secteur public
 - Représentants du personnel non-exerçant dans le secteur public
- 3. Représentants** de l'Agence Contrôle Qualité des Pratiques de la Santé



AGENCE NATIONALE DE
GESTION DE LA SANTÉ
PRIMAIRE

Mission

Dans le but d'atteindre les objectifs fixés :

- 1. Planifier**, coordonner et contrôler la mise en œuvre des politiques et programmes
- 2. Définir** les normes et protocoles
- 3. Orienter et suivre** la gestion des ressources humaines et financières :
 - Définir les profils de recrutement
 - Gérer la mutation du personnel
 - Gérer la formation continue
 - Orienter et suivre la gestion des ressources financières

Composition

- 1. Représentants** du Ministère de la Santé
- 2. Représentants** du personnel élus par leurs pairs :
 - Représentants du personnel exerçant dans le secteur public
 - Représentants du personnel non-exerçant dans le secteur public
- 3. Représentants** de l'Agence Contrôle Qualité des Pratiques de la Santé



AGENCE DE CONTRÔLE
QUALITÉ DES PRATIQUES
DE LA SANTÉ

Mission

- 1. Evaluer** les pratiques de santé par rapport aux normes et standards établis
- 2. Délivrer** les accréditations et certifications pour l'exercice de la profession

Personnel

- 1. Spécialistes** de la qualité (qualiticiens) recrutés sur propositions des agences nationales
- 2. Les membres** de l'Agence ne peuvent exercer aucune fonction médicale au Bénin



RECONSTRUIRE LE SYSTÈME ÉDUCATIF EN PHASE AVEC NOS AMBITIONS ÉCONOMIQUES

*Première partie***Enseignements Maternel et Primaire**

15

*Deuxième partie***Enseignements Secondaire, Technique et Professionnel**

16

*Troisième partie***Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique**

17

*Quatrième partie***Mesures communes**

18

*Cinquième partie***Le Conseil National de l'Éducation**

19-21

La Direction de la Formation et de la Qualité**L'Agence pour la Qualité et l'Évaluation****La Zone Franche du Savoir et de l'Innovation**

LES MESURES SPÉCIFIQUES POUR L'ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

DIAGNOSTIC

- Insuffisance d'établissements
- Manque d'infrastructures
- Insuffisance de matériel didactique
- Manque d'enseignants
- Formation inadéquate de nombreux enseignants
- Inégalité persistante entre filles et garçons



MESURES CLÉS

Politique générale et infrastructures

1. **Définition** d'une carte scolaire pertinente
2. **Maintien** de la politique de gratuité des frais de scolarité
3. **Programme spécifique** d'incitation à la scolarisation des filles
4. **Investissement massif** en infrastructures adaptées et cohérentes

Recrutement

5. **Recrutement** d'enseignants titulaires de diplômes académiques et pédagogiques délivrés par des structures de formation agréées (publiques et privées)
6. **Nomination** après appel à candidatures des Directeurs Départementaux de l'Enseignement

Formation et Qualité

7. **Création** de la Direction de la Formation et de la Qualité [🔍 Voir détails](#)
8. **Partenariat** public-privé pour la formation des enseignants

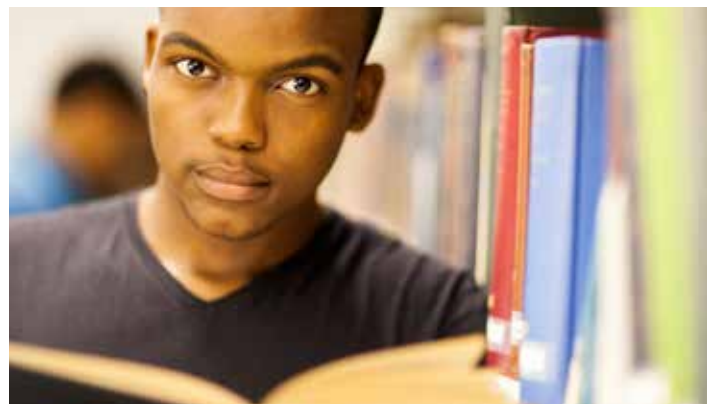
Recherche et Innovation

9. **Développement** des compétences des élèves dans les initiations de base (approche par compétence améliorée)

LES MESURES SPÉCIFIQUES POUR LES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE, TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

DIAGNOSTIC

- Insuffisance d'établissements
- Manque d'infrastructures
- Insuffisance de matériel didactique
- Manque d'enseignants
- Formation inadéquate de nombreux enseignants
- Déficit d'orientation adéquate des élèves
- Inégalité préoccupante entre filles et garçons



MESURES CLÉS

Politique générale et infrastructures

1. **Information continue** sur les opportunités d'enseignement technique adaptées à l'économie
2. **Création** de lycées scientifiques par département
3. **Promotion** par subvention de l'investissement privé dans la création des collèges et lycées techniques et professionnels dans des filières cibles
4. **Maintien** de la politique de gratuité des frais de scolarité
5. **Programme** spécifique d'incitation à la scolarisation des filles

Recrutement

6. **Recrutement** d'enseignants titulaires de diplômes académiques et pédagogiques délivrés par des structures de formation agréées (publiques et privées)
7. **Mesures incitatives** en vue de la formation dans les filières cibles – bourses d'études et de stages
8. **Mise en place** de modules spécifiques de formation pédagogique dans l'enseignement supérieur pour la formation des enseignants des établissements techniques et professionnels  [Voir détails](#)

Formation et Qualité

9. **Création** de la Direction de la Formation et de la Qualité
10. **Partenariat** public-privé pour la formation des enseignants
11. **Mise en place** d'une politique adaptée de formation et de contrôle de compétences des formateurs des enseignants
12. **Mise en place** d'un programme spécial pour le renforcement des capacités des enseignants en poste

Recherche et Innovation

13. **Encouragement** de la créativité et des inventions au niveau des enseignements technique et professionnel à travers des fonds compétitifs mis à la disposition des lycées

LES MESURES SPÉCIFIQUES POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DIAGNOSTIC

- Pléthore d'universités sans ressources adaptées
- Infrastructures insuffisantes
- Baisse du niveau des étudiants
- Pénurie d'enseignants de qualité
- Mauvaise planification du renouvellement du corps enseignant
- Déficit d'orientation adéquate des étudiants



MESURES CLÉS

Politique générale et infrastructures

1. **Création** d'une Zone Franche du Savoir et de l'Innovation [Voir détails](#)
2. **Rationalisation** de la carte universitaire
3. **Réorientation** des investissements de l'État dans les filières cibles
4. **Promotion** de l'investissement privé dans toutes les filières cibles sauf dans l'enseignement de la santé
5. **Réhabilitation** et construction de résidences universitaires
6. **Incitation** de l'investissement privé dans la réalisation des résidences universitaires subventionnées

Recrutement

7. **Définition** des normes pour la formation dans les écoles doctorales

Formation et Qualité

8. **Création** de l'Agence pour la Qualité et l'Évaluation dans l'Enseignement Supérieur [Voir détails](#)
9. **Maintien** du Centre de Pédagogie Universitaire et d'Assurance Qualité au sein de chaque université
10. **Mise en place** d'une planification de la formation des enseignants du Supérieur
11. **Définition** périodique des filières de formation prioritaires
12. **Encouragement** des programmes d'échanges universitaires pour les enseignants et les étudiants

Recherche et Innovation

13. **Financement** de la recherche fondamentale et appliquée en apportant des moyens suffisants aux universités, aux écoles doctorales et aux chercheurs
14. **Dotation** des structures de recherche d'infrastructures du type « Innovation Lab »

LES MESURES COMMUNES AUX TROIS ORDRES



1. Redéfinir les cartes scolaire et universitaire pour intégrer la vision en matière d'enseignement, de formation et de recherche. Ces nouvelles cartes prendront en compte un système éducatif bilingue qui intégrera l'outil informatique au niveau initiatique au primaire et dans le quotidien de l'enseignement secondaire et supérieur.

2. Prioriser l'investissement dans les filières cibles (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques) pour répondre aux besoins de développement en adéquation avec le marché de l'emploi.

3. Réhabiliter et réformer le Conseil National de l'Éducation avec pour mission de définir et suivre une politique cohérente de l'Éducation Nationale (de l'école maternelle à l'université). [Voir détails](#)

4. Créer une Direction de la Formation et du Contrôle Qualité au sein des ministères en charge des Enseignements Maternel et Primaire ainsi que Secondaire, Technique et Professionnel. [Voir détails](#)

5. Créer l'Agence pour la Qualité et l'Évaluation dans l'Enseignement Supérieur mettant en place des procédures internes et systèmes d'évaluation permettant aux établissements de l'enseignement supérieur d'atteindre un niveau d'excellence académique. [Voir détails](#)

6. Créer une Zone Franche du Savoir et de l'Innovation en partenariat avec le secteur privé et des écoles internationales pour soutenir les écoles prioritaires, la recherche et les incubateurs. [Voir détails](#)

7. Faire adopter les statuts particuliers des enseignants de la maternelle, du primaire, du secondaire et de la formation technique et professionnelle.





LE CONSEIL NATIONAL DE L'ÉDUCATION (CNE)

Mission

Définir et suivre une politique cohérente de l'Éducation Nationale (de l'école de base à l'université) ; dans ce but, planifier, coordonner et contrôler la mise en œuvre des politiques et programmes afin d'atteindre les objectifs fixés tout en garantissant une synergie entre les trois ordres de l'Éducation.

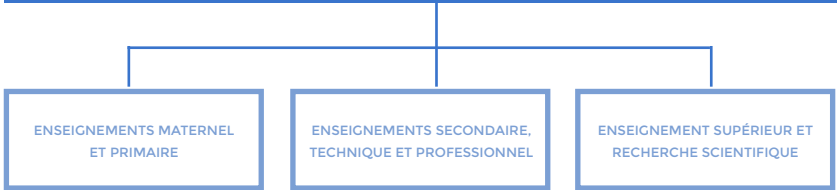
Composition

- Représentants des ministères en charge de l'Éducation
- Représentants élus des enseignants de la Maternelle et du Primaire
- Représentants élus des enseignants du Secondaire Général
- Représentants élus des enseignants de la Formation Technique et Professionnelle
- Représentants élus des enseignants du Supérieur et de la Recherche Scientifique
- Représentants de l'Agence pour la Qualité et l'Évaluation

Responsabilités

- 1. Recenser**, évaluer et proposer des amendements aux textes réglementaires
- 2. Veiller** à la mise en application des textes réglementaires :
 - Système et programmes éducatifs
 - Cartes scolaires et universitaires
 - Gestion des mutations du personnel
- 3. Orienter** les budgets
- 4. Suivre** l'utilisation des ressources
- 5. Coordonner** et faire la synergie entre les programmes des trois ordres
- 6. Désigner** les Directeurs Départementaux et définir leur mandat
- 7. Organiser** la Direction de la Formation et du Contrôle Qualité pour les enseignements maternel et primaire ainsi que secondaire, technique et professionnel
- 8. Désigner** par appel à candidatures des membres de l'Agence pour la Qualité et l'Évaluation de l'enseignement supérieur

LE CONSEIL NATIONAL DE L'ÉDUCATION (CNE)





AGENCE POUR LA QUALITÉ ET L'ÉVALUATION

Mission

Mettre en place les normes de qualité et procéder aux contrôles de qualité au niveau de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Les membres de l'Agence seront des experts désignés par le CNE suivant des modalités déterminées.

Responsabilités

1. **Valider et contrôler** la mise en oeuvre des syllabi
2. **Fixer** les normes de qualité
3. **Contrôler et évaluer** les enseignements dispensés
4. **Contrôler** la qualité de la formation dans les écoles doctorales

5. **Évaluer** de façon régulière et systématique les filières de formation
6. **Assurer** l'accréditation systématique des établissements privés d'enseignement supérieur



DIRECTION DE LA FORMATION ET DU CONTRÔLE QUALITÉ MATERNEL ET PRIMAIRE



DIRECTION DE LA FORMATION ET DU CONTRÔLE QUALITÉ SECONDAIRE, TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Mission

Assurer la formation et le contrôle qualité de l'offre éducative respectivement dans les enseignements maternel et primaire ainsi que dans les enseignements secondaire, technique et professionnel.

Responsabilités

1. **Élaborer et faire valider** par le CNE le document cadre portant sur la politique nationale de la formation des enseignants
2. **Contrôler** la formation des enseignants

3. **Assurer** l'accréditation des écoles et établissements privés d'enseignement

Dans ce contexte, l'État disposera d'écoles normales de référence pour la formation des enseignants.



LA ZONE FRANCHE DU SAVOIR ET DE L'INNOVATION

Création d'une Zone Franche (intégrale-ment défiscalisée) suivant le modèle des « cités tech » en partenariat avec les entreprises, industries et structures d'enseignement supérieur et de recherche.

Mission

Développer des filières d'enseignement, de recherche scientifique et d'innovation de pointe.

Fonctionnement

- L'État mettra en place les infrastructures adaptées (électricité, connexion haut-débit, accessibilité etc.) et définira une charte de fonctionnement
- La gestion de la zone franche se fera dans le cadre d'un partenariat public-privé
- L'État accordera la défiscalisation totale des investissements et activités réalisés dans la zone

Activités

1. Formation de pointe

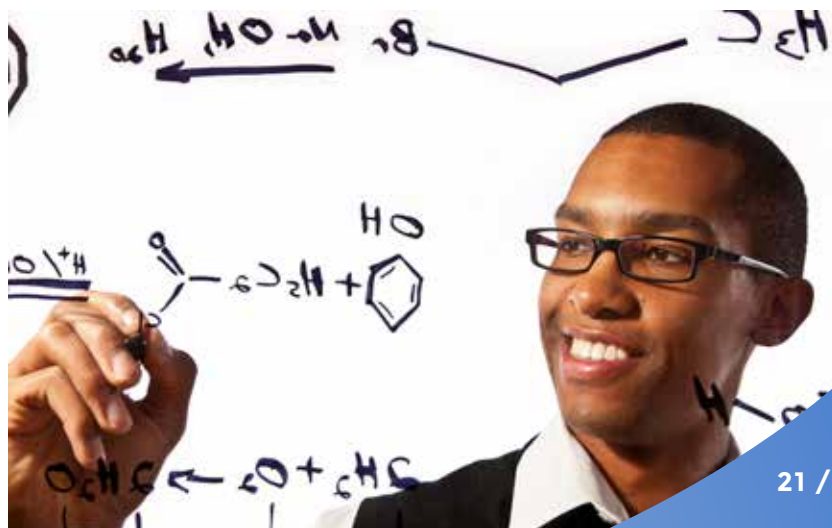
- Diplômes labélisés
- Partenariat avec les entreprises
- Partenariat avec les grandes écoles et universités internationales

2. Recherche

- Priorisation des filières cibles

3. Incubation

- Promotion d'incubateurs mettant à disposition des locaux, des équipements et des services pour les jeunes entreprises
- Appui financier aux entreprises en démarrage dans les filières cibles
- Organisation de concours incubateur-entreprise pour sélectionner, subventionner et promouvoir les projets les plus innovants



AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE DE TOUS ET PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

DIAGNOSTIC

D'ordre général, le cadre de vie dans la quasi totalité des villes béninoises n'est pas adapté aux besoins de bien-être des populations notamment :

- Inondations récurrentes, mauvaise gestion des déchets, pollution atmosphérique due aux moyens de transports publics inappropriés, comblement des plans d'eau, des berges et des exutoires, pollution des eaux souterraines et de surface, abattage et non renouvellement des arbres, nuisance sonore
- Absence de planification urbaine et non respect des documents existants, occupation anarchique des espaces non appropriés à l'habitation
- Absence de discipline et de rigueur dans le suivi du dispositif réglementaire et technique face aux atteintes à l'environnement
- Absence ou insuffisance de services de voirie, réseaux de drainage des eaux pluviales, fourniture d'énergie électrique et eau potable, infrastructures sociocommunautaires
- Insécurité foncière paralysant l'investissement social et économique
- Capacités managériales des élus locaux encore faibles, mauvaise gouvernance locale, absence ou insuffisance du contrôle de l'État central et du contrôle citoyen, insuffisance de ressources humaines et financières

Toutes choses ayant compromis la démocratie, la liberté, l'émulation et le développement humain, social et économique de notre pays.

MESURES CLÉS - ENVIRONNEMENT

- 1. Renforcer** la politique de reboisement intensif du territoire national par des mesures incitatives
- 2. Rétablir** la subvention du prix d'achat du gaz à usage domestique au profit des ménages
- 3. Investir** dans le cadre d'un partenariat État-Commune pour la gestion des déchets par nature (déchets ménagers, déchets médicaux, boues de vidange, etc.) dans les chefs-lieux de départements
- 4. Voter** une loi pour interdire à court terme l'usage des sachets non biodégradables
- 5. Faire construire** en partenariat avec le secteur privé des usines de fabrication de sachets biodégradables
- 6. Veiller à la mise en oeuvre effective** du principe du pollueur payeur sur toute l'étendue du territoire
- 7. Réhabiliter** l'Agence Béninoise pour l'Environnement afin qu'elle assure sa mission en matière de gestion et de gouvernance environnementale
- 8. Elaborer** et mettre en œuvre un plan national climat et des plans climat territoriaux pour construire progressivement une résilience à toutes les échelles du territoire (atténuation et adaptation au changement climatique)



AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE DE TOUS ET PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

MESURES CLÉS - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 1. Mettre rapidement en œuvre** un programme d'investissement pour la satisfaction des besoins des populations en énergie électrique et en eau potable
 - Dans les zones rurales, les énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire, seront la source principale de fourniture d'énergie électrique pour les besoins domestiques
- 2. Lancer** de grands projets de développement urbain et de fourniture de services sociaux de base, à travers des contrats État-Commune
 - Services de voirie et drainage des eaux pluviales
 - Infrastructures routières, sanitaires, éducatives, sportives, culturelles et de loisirs
- 3. Réaliser** des projets phares dans les villes à statut particulier à travers des contrats État-Commune  [Voir détails](#)
- 4. Généraliser et accélérer** la procédure d'obtention des certificats de propriétés foncières (titres fonciers) ainsi que la transformation des permis d'habiter
 - Dans ce cadre, l'État mettra en place un dispositif et les mesures d'accompagnement nécessaires qui permettront la transformation à coût réduit de tous les permis d'habiter en certificats de propriétés foncières avant le 31 décembre 2017
- 5. Mettre effectivement en œuvre** les dispositions du nouveau code foncier
- 6. Développer** le programme immobilier d'habitat social dans les chefs-lieux de départements et dans certaines agglomérations
 - Assurer la mise à disposition de parcelles assainies (voies d'accès, eau, électricité) par les soins de l'État ou par des partenariats avec des investisseurs privés
 - Réaliser au profit des populations à revenus modestes des logements à loyer modéré et de standard raisonnable
- 7. Apporter** l'appui de l'État aux communes et aux usagers pour l'accélération et l'assainissement des procédures et opérations de lotissement du foncier urbain dans le cadre des contrats État-Commune
- 8. Etablir** le Plan Foncier Rural sur tout le territoire national. Contrôler le déclassement du foncier rural en foncier urbain et empêcher le morcellement du foncier rural (terres agricoles)
- 9. Poursuivre** la numérisation générale et couverture géodésique de tout le territoire béninois
- 10. Accélérer et renforcer** les capacités du processus de décentralisation  [Voir détails](#)
- 11. Créer** une Agence pour l'Aménagement du Territoire
 - Réalisation d'études, assistance, gestion de contrats et suivi des indicateurs de performance



DÉMARRAGE ET RÉALISATION EFFECTIVE DE PROJETS PHARES DANS LES VILLES À STATUT PARTICULIER À TRAVERS DES CONTRATS ÉTAT-COMMUNE

Démarrage et réalisation du quatrième pont et de la voie rapide de contournement Nord-ouest de Cotonou vers Abomey Calavi

Assainissement et aménagement des berges de la lagune de Cotonou et de son plan d'eau

Restructuration et modernisation du marché Dantokpa à Cotonou

Rénovation du centre-ville Ganhi à Cotonou

Réalisation de l'Aéroport International de Glodjigbe avec redimensionnement de la voie Cotonou-Calavi et Glodjibe

Résorption et / ou réaménagement des quartiers insalubres à Cotonou

Réalisation du tronçon d'autoroute entre Sèmè-Kpodji et Porto-Novo

Réalisation d'un nouveau pont et réhabilitation des infrastructures routières à Porto-Novo

Réalisation des infrastructures d'assainissement et de drainage des eaux de pluies à Parakou

Réhabilitation des infrastructures routières à Parakou

Restructuration et modernisation du marché de Parakou

Modernisation du système de collecte, transport, traitement et élimination des ordures en décharges contrôlées





ACCÉLÉRATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION

Les nouveaux chefs-lieux des six départements (Alibori, Atlantique, Collines, Couffo, Donga et Plateau), seront désignés au plus tard le 31 décembre 2016.

Ces nouveaux chefs-lieux seront installés, équipés et fonctionnels au plus tard le 31 décembre 2017.

Le Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) sera transformé en un fonds autonome de développement communal dont le budget sera sensiblement augmenté pour permettre le financement effectif des besoins d'investissements des communes.

L'État mettra en place une politique de renforcement des capacités des élus locaux et des agents des collectivités locales. Dans ce cadre, le Centre de Formation de

l'Administration Locale (CeFAL) sera renforcé dans ses attributions et ses moyens d'action.

Le statut des agents des collectivités locales sera défini et des dispositions seront mises en œuvre de manière à rendre la fonction attractive.

Le transfert des compétences de l'État vers les communes sera accéléré.

L'État rendra effective l'autonomie fonctionnelle des municipalités.

L'État renforcera et rendra effectif le contrôle de la gestion des collectivités locales.



FAIRE DU SPORT UN VÉRITABLE OUTIL DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN, SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

DIAGNOSTIC

- Manque de volonté politique pour développer le sport
- Manque de vision prospective pour le développement du sport
- Quasi disparition de l'émulation sportive dans les milieux scolaires et universitaires
- Dysfonctionnement et manque de dynamisme dans la plupart des fédérations sportives
- Manque d'infrastructures dans toutes les disciplines
- Manque d'investissement public dans le secteur du sport
- Absence totale de politique d'incitation de l'investissement privé dans le domaine sportif

MESURES CLÉS

Au niveau scolaire et universitaire

1. **Renforcer** l'enseignement et la pratique du sport en milieux scolaire et universitaire
2. **Mettre en place** une politique responsable de partenariat avec le secteur privé pour le développement d'écoles à vocation sportive (sport-études)
3. **Promouvoir** la création d'écoles supérieures de sport en franchise fiscale
4. **Développer** les compétitions sportives en milieux scolaire et universitaire
5. **Détecter et suivre** les talents
6. **Instaurer** des bourses de formation à l'étranger dans diverses disciplines sportives
7. **Investir** dans les infrastructures sportives en milieux scolaire et universitaire

Au niveau national

8. **Mettre en place** une politique de promotion de l'investissement privé dans le sport, avec une défiscalisation intégrale
9. **Instaurer** dans les chefs-lieux des départements, à travers les contrats État-Commune, des Associations Sportives Départementales subventionnées. Ces dernières auront l'obligation de créer et d'entretenir des équipes départementales dans les quatre disciplines ci-après au minimum : athlétisme, football, basketball et handball
10. **Promouvoir** le professionnalisme dans toutes les disciplines sportives. Les salaires des sportifs professionnels seront défiscalisés
11. **Entretenir** avec les acteurs du domaine du sport une relation assurant l'implication constructive de l'État dans l'organisation et le bon fonctionnement des diverses fédérations et organisations sportives



« Toutes ces actions conduiront au développement effectif du sport et au rayonnement international du Bénin dans le domaine sportif. »

METTRE EN PLACE UNE RÉELLE POLITIQUE DE SOUTIEN AUX VOCATIONS ET TALENTS ARTISTIQUES

DIAGNOSTIC

- Absence d'une politique nationale réelle de développement culturel
- Insuffisance et inadéquation des espaces de création et d'expression artistique
- Inexistence de structures de formation
- Insuffisance et mauvaise gestion des financements destinés à la formation, création, production et promotion culturelle

MESURES CLÉS

Initiation

1. Redynamiser les semaines culturelles scolaires en leur donnant un contenu réel (organisation de concours artistiques entre établissements)

2. Mettre en place des programmes médias pour l'initiation à l'art

Détection

3. Organiser des festivals et des concours par région pour la détection des vocations et talents

Formation

4. Créer des centres de formation pluridisciplinaires pour les vocations et talents ainsi que pour les artistes confirmés

5. Nouer des partenariats de formation aux niveaux sous régional et international

Promotion

6. Prendre en charge la promotion des talents détectés et formés

- Mettre en place une politique d'incitations fiscales pour les entreprises, investisseurs et mécènes
- Mettre à disposition des artistes des lieux d'expression conçus aux normes internationales

7. Accompagner et soutenir les artistes confirmés pour leur promotion à l'international (Biennales, FIAC, 1.54 Contemporary African Art Fair, etc.)

8. Réhabiliter et redynamiser le Festival International de Théâtre du Bénin (FITHEB)

9. Exonérer les œuvres et les prestations d'art de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

Statut et accompagnement de l'artiste

10. Créer par département, en partenariat avec les établissements financiers et les compagnies d'assurance, une entité chargée de la mise en œuvre de la politique de l'État en matière de formation, assurance maladie, retraite, accès au crédit et identification professionnelle des artistes.

Il s'agira de :

- Mettre en place une politique de protection sociale (assurance maladie et retraite) avec cotisations individuelles des concernés complétées par une subvention de l'État
- Organiser des sessions de formation continue (atelier, études) par spécialité et par département
- Permettre l'accès au crédit
- Mettre en place un système d'identification professionnelle basé sur un état civil biométrique et rendre effectif le statut de l'artiste



INVESTIR POUR UNE AGRICULTURE DE GRANDE ENVERGURE

DIAGNOSTIC

Depuis l'indépendance, les stratégies de développement économique des régimes successifs ont mis le développement agricole au premier rang des options retenues pour assurer une économie forte et durable. Cependant le secteur agricole est resté embryonnaire et ne contribue pas suffisamment au développement économique.

- Faibles rendements et revenus agricoles
- Techniques agricoles rudimentaires
- Quasi-absence de modernisation
- Absence de politique agricole cohérente et soutenue
- Manque de politique ambitieuse dans les secteurs Élevage et Pêche
- Politisation à outrance des services publics agricoles
- Manque d'ambition et de dynamisme dans la recherche agricole
- Manque de financement approprié
- Manque d'infrastructures appropriées
- Insuffisance de pistes de desserte rurales
- Insuffisance de formation des producteurs agricoles et faiblesse des moyens des services d'encadrement

MESURES CLÉS

- 1. Déclarer** l'agriculture comme secteur prioritaire d'investissement
- 2. Mettre en œuvre** un plan d'investissement massif faisant du secteur agricole le principal levier de développement économique et de création de richesse et d'emplois [🔍 Voir détails](#)
- 3. Créer** une Agence de Développement Agricole constituée d'experts nationaux et internationaux pour la définition et la mise en œuvre rapide de programmes ambitieux spécifiques par filière et par région
- 4. Conduire** le programme de développement agricole suivant une stratégie de territorialisation basée sur les caractéristiques écologiques et climatiques des différentes régions du Bénin : [🔍 Voir détails](#)
 - Ainsi six pôles régionaux de développement agricole seront constitués. Chacun de ces pôles fera l'objet d'un programme de développement régional qui fixera plus précisément les vocations des terres, la localisation des infrastructures et des équipements structurants, les secteurs de l'économie à renforcer ou à développer et les patrimoines à préserver
 - Chaque filière sera dotée d'une structure de recherche spécifique
 - Chaque pôle sera doté d'une école professionnelle agricole
- 5. Mettre à disposition** des exploitants agricoles des machines et outillages modernes à coût subventionné dans un cadre de partenariats public-privé
- 6. Créer** par département, en partenariat avec les établissements financiers et les compagnies d'assurance, une entité chargée de la mise en œuvre de la politique de l'État en matière d'assurance maladie, retraite, accès au crédit et identification professionnelle des exploitants agricoles. Il s'agira de :
 - Mettre en place une politique de protection sociale (assurance maladie et retraite) avec cotisations individuelles des concernés complétées par une subvention de l'État
 - Permettre l'accès au crédit
 - Mettre en place un système d'identification professionnelle basé sur un état civil biométrique
- 7. Défisicaliser** intégralement les exploitations agricoles (agriculture, élevage et pêche) – exonération de la TVA sur les produits d'alimentation animale

INVESTIR POUR UNE AGRICULTURE DE GRANDE ENVERGURE

MESURES CLÉS SPÉCIFIQUES À L'ÉLEVAGE ET À LA PÊCHE

L'élevage

Les mesures porteront sur :

- 1. Le développement de la pratique de stabulation** et d'emboche dans les bassins de production laitière et d'animaux de boucherie
- 2. La promotion de l'insémination artificielle** pour l'amélioration des performances des races locales
- 3. Une couverture vaccinale** plus adéquate en partenariat avec les vétérinaires privés pour assurer une meilleure maîtrise des épizooties
- 4. La promotion de l'élevage** de petits ruminants dans toutes les communes, en vue de couvrir à moyen terme les besoins nationaux en viande
- 5. L'entretien et la réalisation** de points d'eau dans les couloirs de transhumance



La pêche et l'aquaculture

Les mesures relatives à la pêche porteront sur :

- 1. Le renforcement de l'empoissonnement** de cours d'eau ciblés
- 2. L'encadrement des acteurs de la pêche** avec un accompagnement spécifique pour les acteurs de la pêche maritime

L'aquaculture constituera la principale réponse stratégique à la stagnation de la production nationale en produits de pêche. Certaines actions déjà engagées seront renforcées et de nouvelles mesures porteront entre autres sur :

- 1. L'aménagement et la mise en valeur** à petite et moyenne échelles des infrastructures piscicoles adaptées au niveau des territoires lagunaires, bassins fluviaux, cours et plans d'eau
- 2. Le renforcement des capacités** des acteurs sur le choix judicieux de sites et modèles de production piscicole performante et durable
- 3. L'organisation** avec les privés et les organisations professionnelles de la fourniture des intrants et services nécessaires à la pratique aquacole (alevins, aliments, conseils techniques et de gestion)
- 4. Le renforcement et l'extension** des centres de formation aux métiers d'aquaculture



LES FILIÈRES AGRICOLES PHARES



Le Coton

Mettre en place un programme d'amélioration rapide des rendements pour porter la production cotonnière annuelle au delà de 500.000 tonnes, tout en réduisant les superficies dédiées. À cet effet, les formules d'engrais seront actualisées et de nouveaux types de fumure seront introduits. Une nouvelle approche des techniques culturales sera adoptée pour parer aux incertitudes du climat. La filière coton sera la locomotive dans l'utilisation significative de machines agricoles.



Le Maïs

Mettre en place un programme d'amélioration des rendements par la mise à disposition de semences à haut rendement et d'intrants spécifiques à prix subventionné. La chaîne semencière sera redynamisée afin de mettre ces semences à la disposition du plus grand nombre.



Le Riz

La filière riz sera examinée dans son ensemble (aménagement des vallées, semences, techniques culturales, fumure, récoltes, traitement et commercialisation) afin d'en faire une véritable niche agricole. Les exploitants agricoles de riz seront tous recensés et encadrés.



L'ananas

Doper la production et faire de l'ananas « made in Bénin » un label de qualité reconnu mondialement. L'État investira urgemment dans un centre de recherche et de multiplication rapide de rejets en laboratoire au profit du plus grand nombre d'exploitants. Les intrants spécifiques seront mis à disposition à des prix subventionnés. Des infrastructures de conservation et de stockage seront réalisées au profit des exportateurs d'ananas. Les exploitants agricoles d'ananas seront tous recensés et encadrés.



L'anacarde

Mettre en place une véritable politique de promotion de l'anacardier dans les zones propices. Lancer une campagne d'information et de sensibilisation. L'État investira dans des pépinières en vue de produire des jeunes plants à mettre à la disposition du plus grand nombre à coût subventionné. Les planteurs seront encadrés et des intrants spécifiques seront fournis à coût subventionné. Il s'agira de faire du Bénin l'un des tout premiers producteurs mondiaux de noix de cajou à l'horizon 2025.



LES SIX PÔLES RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Le pôle de développement Nord-Ouest

Ce pôle est celui du développement de la production de mangues, de tomates, de céréales (riz, etc.) et de l'élevage. Cette zone abritera un système d'intégration agro-sylvo-pastorale comportant le coton et l'anacardier comme cultures locomotives. S'y ajoutent le maïs, les légumineuses (niébé notamment), les racines et tubercules (manioc et igname) et le manguier, ainsi que l'élevage intensif de bovins, d'ovins, de caprins et de volailles.

Le pôle de développement Centre

Ce pôle abritera un système d'intégration à dominante anacardier, agrume et igname, auxquels s'ajoutent le riz, le maïs, le haricot et l'arachide. Cette zone sera également celle de l'expansion de la culture cotonnière et de développement du petit élevage y compris l'élevage non conventionnel. Cette zone est favorable à la mise en place d'industries agroalimentaires pour le développement des noix de cajou et des agrumes.

Le pôle de développement Sud-Ouest

C'est la zone par excellence pour la production du riz et le maraîchage. Il connaîtra également la valorisation des ressources halieutiques. En raison de l'écosystème très varié de la zone, les cultures d'accompagnement seront le maïs, les agrumes et le palmier à huile. La zone Sud-Ouest va être positionnée comme pôle agro-industriel, avec d'une part la valorisation des plans d'eau du Mono et du Couffo à des fins touristiques et d'autre part la valorisation des ressources halieutiques.



Le pôle de développement Nord-Est

La vallée du Niger (Karimama et Malanville) est la principale ressource de ce pôle. Le modèle de production sera l'intégration du riz et du maraîchage (tomate, oignon, pomme de terre) le long de la vallée du Niger. C'est également le pôle cotonnier du Nord-Bénin. En sus du coton comme culture locomotive, le maïs et le sorgho y seront davantage développés pour bénéficier de l'arrière effet des engrais utilisés sur le coton. Il sera intégré dans le système un modèle d'élevage intensif de bovins, d'ovins, de caprins et de volailles. Un accent sera également mis sur la production du lait (à Gogounou).

Le pôle de développement Sud-Est

Ce pôle est centré sur le territoire de la basse vallée de l'Ouémé (Adjohoun, Aguégoués, Bonou, Dangbo et Sô-Ava) à vocation agricole et halieutique avec, de façon spécifique, l'élevage. Il comprend également une zone à vocation palmier à huile et manioc, couvrant les communes de Adja-Ouèrè, Ifangni, Kétou, Pobè et Sakété.

Le pôle de développement Sud-Centre

Ce pôle est centré sur la culture de l'ananas et du palmier à huile sur le territoire de la Lama (Allada, Toffo et Zè) ainsi que les cultures maraîchères. Il est aussi propice au développement d'activités de valorisation des ressources halieutiques. C'est une zone à fort potentiel dans les secteurs de l'agro-industrie notamment dans le domaine de la transformation de l'ananas et des noix de palme. Des expériences en matière de conservation des légumes permettront la valorisation des produits maraîchers.

ACCOMPAGNER, FORMER ET PROFESSIONNALISER NOS ARTISANS

DIAGNOSTIC

Les artisans représentent le second corps social le plus important au Bénin - menuisiers, couturiers, techniciens du bâtiment, dépanneurs, photographes, mécaniciens, électriciens, zémidjans, potiers, etc. La majorité opère dans le secteur informel souvent avec des moyens rudimentaires.

- Pas de réelle formation technique
- Absence de protection sociale
- Difficulté d'accès au crédit
- Faible taux d'alphabétisation
- Insuffisance et inadéquation des centres de perfectionnement



MESURES CLÉS

Créer par département, en partenariat avec les établissements financiers et les compagnies d'assurance, une entité chargée de la mise en œuvre de la politique de l'État en matière de formation, d'assurance maladie, de retraite, d'accès au crédit et d'identification professionnelle des artisans. Il s'agira de :

- 1. Mettre en place** une politique de protection sociale (assurance maladie et retraite) avec cotisations individuelles des concernés complétées par une subvention de l'État
- 2. Organiser** des sessions de formation continue (ateliers, études) par corps de métier et par département
- 3. Permettre** l'accès au crédit
- 4. Mettre en place** un système d'identification professionnelle basé sur un état civil biométrique
- 5. Mettre en place** une fiscalité spécifique incitative à la formalisation des artisans



Objectif : Atteindre au minimum un million de bénéficiaires avant fin 2020 - soit 10% de la population.

ACCÉLÉRER L'INTÉGRATION SOUS RÉGIONALE ET PROMOUVOIR L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION

DIAGNOSTIC

Commerce

- Distorsion dans la libre concurrence
- Harcèlement fiscal
- Difficultés d'échanges entre le Bénin et les pays de la CEDEAO en raison de la non application des textes communautaires
- Indisponibilité de l'énergie

Industrie

- Investissements insuffisants dans le domaine de l'industrie de transformation en dépit de potentialités existantes
- Indisponibilité de l'énergie



MESURES CLÉS

Commerce

- 1. Veiller au respect** de la libre concurrence en mettant en place une commission mixte public-privé d'observation des distorsions dans le secteur afin de prendre des mesures correctrices
- 2. Accélérer** le processus d'intégration sous régionale en vue d'assurer la libre circulation effective des biens et des personnes
- 3. Remédier** au harcèlement par les services de contrôle fiscal en procédant à une réforme des procédures de contrôle, de notification, de recouvrement (commandement et saisie) fiscal
- 4. Dans le domaine de l'exportation, mettre en place** des mesures incitatives en matières administrative et fiscale ainsi que les infrastructures et équipements nécessaires pour doper les produits d'exportation

Industrie

- 1. Mettre en place** un mécanisme d'appui au financement pour promouvoir l'investissement privé dans le domaine de l'industrie de transformation
- 2. Instaurer** une politique de promotion des écoles techniques et professionnelles pour rendre disponible une main d'œuvre qualifiée dans le secteur
- 3. Procéder** à une réforme des dispositions relatives à la zone franche industrielle de manière à les assouplir et à les rendre plus incitatives

Les programmes d'investissements rapides évoqués dans les mesures clés pour l'Aménagement du Territoire permettront d'enrayer les difficultés liées à l'indisponibilité de l'énergie.

FAIRE DU TOURISME UNE FILIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CRÉATRICE DE RICHESSE ET D'EMPLOIS

DIAGNOSTIC

- Aucune stratégie pertinente de développement du tourisme comme filière économique
- Faible valorisation des sites touristiques
- Inexistence de stratégie et d'actions de promotion des sites touristiques aux plans national et international
- Manque de professionnalisme des opérateurs et agents touristiques

MESURES CLÉS

1. Faire appel, au besoin, à l'expertise internationale pour :

- Évaluer le patrimoine touristique
- Élaborer les projets touristiques spécifiques
- Identifier les partenaires, investisseurs et/ou financiers et/ou opérateurs pour les divers projets

2. Investir massivement dans la réalisation des projets touristiques identifiés dans le cadre de partenariats public-privé [Voir détails](#)

3. Créer et promouvoir les centres de formation professionnelle du personnel du secteur touristique



« L'objectif est de faire du tourisme une véritable industrie créatrice de richesse et d'emplois et le principal outil de rayonnement international du Bénin. »



PRIORISER LES PROJETS TOURISTIQUES

QUI CONTRIBUENT À POSITIONNER LE BÉNIN COMME UNE DESTINATION DE TOURISME ÉCOLOGIQUE, EXPÉRIENTIEL ET DE DÉCOUVERTE

Les parcs nationaux Pendjari et W ainsi que leur réserve cynergétique de la Mekrou (zone de chasse)

- Enrichir le potentiel animalier, améliorer l'accessibilité et développer les offres d'hébergement

Le patrimoine géoculturel de la région nord-ouest : culture et habitat (tata) Somba, relief et climat

- Aménager un circuit de découverte de l'habitat et de la culture Bètamarihé

La cité historique du royaume d'Abomey et son village souterrain

- Réhabiliter et valoriser davantage l'ensemble du patrimoine historique

Les villages lacustres de la région

- Assainir et améliorer les habitats et l'environnement pour rendre l'ensemble du patrimoine conforme aux standards internationaux du tourisme

La côte maritime Cotonou - Grand Popo

- Implanter une zone balnéaire

La route des Esclaves

- Réhabiliter et valoriser davantage l'ensemble du patrimoine historique
- Réhabiliter et dynamiser le festival Gospel et Racines

Aménagement du site de la Grotte Mariale Notre Dame d'Arigbo de Dassa Zoumé et du site de pèlerinage des fidèles du Christianisme Céleste de Sèmè Kpodji

- Créer et/ou améliorer les infrastructures d'accueil et leur accès de manière à accroître leur attractivité et le rayonnement international du Bénin

Patrimoine culturel et artistique Vaudou

- Sensibiliser les responsables des cultes Vaudou sur la valeur touristique et économique du patrimoine Vaudou
- Construire dans les régions des arènes pour des parades publiques et pour l'expression de l'art et de la culture Vaudou
- Instaurer le festival Vaudou à caractère international



MOBILISER DE MANIÈRE STRATÉGIQUE LES RESSOURCES FINANCIÈRES NÉCESSAIRES

« Notre modèle de développement économique est basé sur la rigueur de la gouvernance et le partenariat public-privé. L'État s'emploiera donc désormais à utiliser son potentiel comme un levier pour la mobilisation par le secteur privé des ressources financières nécessaires aux investissements pertinents. »

Le financement des besoins propres de l'État sera assuré d'une part par les ressources intérieures et d'autre part auprès des institutions de financement du développement ainsi que des organismes privés nationaux et internationaux de financement.

Les orientations majeures contenues dans le programme, à savoir :

- Les réformes politiques et administratives
- Le nouvel État de droit
- Le choix de la compétence comme critère de gouvernance
- La pertinence dans le choix des investissements
- La rigueur dans l'utilisation des ressources publiques
- L'assainissement des régies financières
- La politique de diplomatie de développement
- Les actions incitant à la formalisation des petits commerçants
- Le nouvel environnement générateur de dynamisme économique

seront désormais les atouts permettant d'accroître les ressources intérieures et de restaurer la crédibilité de la signature de l'État béninois pour la mobilisation significative des financements.

Au début du quinquennat, il sera procédé à la mobilisation rapide de ressources financières pour réduire la dette intérieure et réaliser les investissements d'extrême urgence.

FAIRE DE LA FISCALITÉ UN VÉRITABLE OUTIL D'IMPULSION ÉCONOMIQUE



« Ces mesures contribuent à accroître le pouvoir d'achat, favoriser l'auto emploi des jeunes et dynamiser l'entrepreneuriat au Bénin. »

- **Ouvrir** les négociations entre l'État, les partenaires sociaux et le patronat pour relever significativement le SMIG
- **Revoir** la fiscalité sur les bas salaires
- **Encourager** l'auto emploi des jeunes et apporter un soutien aux jeunes entrepreneurs – exonérer les entreprises du BIC pendant les deux premières années
- **Défiscaliser** les exploitations agricoles
- **Défiscaliser** les investissements et les salaires dans le domaine sportif
- **Supprimer** les droits sur les successions de biens, meubles et immeubles et fixer un barème pour les honoraires des notaires
- **Accélérer** la transformation de permis d'habitation en certificat de propriété foncière (titre foncier) à coût réduit
- **Exonérer** les sociétés de transport de marchandises du paiement des droits de douane et de la TVA à l'importation de véhicules neufs de transport
- **Prendre en charge** l'incidence fiscale des revenus investis par la diaspora dans des secteurs cibles au Bénin

UTILISER LES TIC COMME CATALYSEUR DE DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET DE MODERNISATION



Le développement effectif des TIC soutiendra tous les secteurs de l'économie. Les orientations majeures contenues dans le programme, à savoir :

- 1. Mettre en œuvre** un plan d'investissement massif dans les infrastructures TIC
- 2. Accélérer** l'informatisation, l'archivage numérique et la dématérialisation dans l'administration publique pour :
 - Faciliter le passage d'une administration d'autorisation à une administration de déclaration
 - Être plus efficace dans le traitement rapide des demandes et procédures courantes (documents administratifs, état civil, registre de commerce, etc.)
 - Garantir la fiabilité de l'information et favoriser la transparence dans l'application des procédures administratives
 - Favoriser l'échange rapide et efficace d'informations entre les administrations
 - Favoriser l'information, les déclarations et le paiement en ligne des taxes et impôts
- 3. Stimuler** la création d'entreprises TIC
 - Apporter un appui financier aux entreprises en démarrage
 - Promouvoir les incubateurs mettant à disposition des locaux, des équipements et des services pour les jeunes entreprises
 - Lancer des concours pour sélectionner, subventionner et promouvoir les projets les plus innovants
 - Favoriser à travers la Zone Franche du Savoir et de l'Innovation le développement d'un réservoir de talents dotés de compétences pointues dans les TIC
- 4. Promouvoir** le patrimoine culturel et touristique par l'utilisation des nouvelles technologies

Ces orientations majeures seront désormais les atouts permettant de faire des TIC un puissant catalyseur de dynamisme économique et de modernisation.

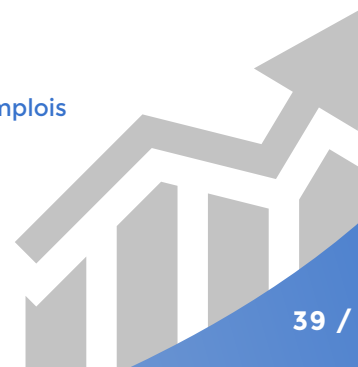
Il sera nécessaire de revoir le cadre juridique de la dématérialisation et de l'utilisation des TIC pour une mise en œuvre plus efficace.

Rétablir un État respectueux des principes de la démocratie
Promouvoir une justice indépendante, efficace et accessible à tous
Assurer la liberté et l'accès équitable de tous aux organes publics de presse
Redynamiser et moderniser notre administration publique
Renforcer la protection des biens et des personnes
Faire de notre diplomatie un véritable instrument au service du développement



Protéger les plus démunis et réduire la précarité
Réorganiser notre système de santé pour une couverture sanitaire plus efficace
Reconstruire le système éducatif en phase avec nos ambitions économiques
Améliorer le bien-être de tous et préserver l'environnement
Faire du sport un véritable outil de développement humain, social et économique
Mettre en place une réelle politique de soutien aux vocations et talents artistiques

Investir pour une agriculture de grande envergure
Accompagner, former et professionnaliser nos artisans
Accélérer l'intégration sous régionale et promouvoir l'industrie de transformation
Faire du tourisme une filière de développement économique créateur de richesse et d'emplois
Mobiliser de manière stratégique les ressources financières nécessaires
Faire de la fiscalité un véritable outil d'impulsion du dynamisme économique
Utiliser les TIC comme catalyseur de dynamisme économique et de modernisation





“ ENSEMBLE
POUR LE NOUVEAU DÉPART ”

— Patrice Talon —